



20

Rapport annuel
du **Conseil de Développement**
du Pays Lauragais



25



CoDev 
PÉTR
Pays Lauragais

TABLE DES MATIÈRES

<i>I. Rappel du cadre légal et des missions du CODEV :</i>	3
<i>II. Activités du CoDev en 2025</i>	3
1. Concernant les Apéros de pays	3
2. Concernant le SCOT PCAET	4
3. Concernant la Culture	5
<i>III. Perspectives :</i>	5

I. Rappel du cadre légal et des missions du CODEV :

Instance participative paritaire, le conseil de développement (CODEV), est un organe consultatif dans le PETR qui contribue à la réflexion et à l'élaboration des politiques publiques locales.

Le CODEV offre un espace de dialogue permettant de développer la participation citoyenne et de recueillir et discuter des avis et propositions sur ces politiques publiques. A ce titre :

- Il est consulté sur les principales orientations du comité syndical
- Le projet de territoire lui est soumis pour avis
- Il peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial
- Il peut se saisir de toute question qui lui paraîtrait d'intérêt territorial
- **Il établit un rapport annuel d'activités qui doit inclure les éléments que l'on trouvera ci-après et qui fait l'objet d'un débat devant le comité syndical**

II. Activités du CoDev en 2025

Le CODEV a participé durant l'année 2025 à :

- 6 réunions de fonctionnement du PETR (comité syndical, bureau ...)
- 16 réunions diverses du PETR (réunion de travail/ateliers révision SCOT ...)
- 6 réunions concernant le GAL (CoTech, CoProg)

Après avoir finalisé une réflexion concernant les apéros de pays, le CODEV a œuvré principalement sur 2 axes : révision du SCOT et secteur culturel

1. Concernant les Apéros de pays

Une réflexion concernant le groupe « apéros de pays », qui existait précédemment, a abouti à la mise en pause de ce groupe en lien avec la nécessité d'une logistique pour le faire fonctionner qui s'avérait trop énergivore. Ce travail a été présenté en mars au bureau du PETR qui en a pris acte (les documents rendant compte de ce travail ont été transmis au PETR)

2. Concernant le SCOT PCAET

Le CODEV a organisé 3 ateliers participatifs répartis sur le territoire en début d'année autour de thèmes liés à la révision en cours du SCOT. Au total, une cinquantaine de personnes ont pu s'y exprimer dans une ambiance conviviale.

- Sujets abordés en 5 thèmes : Organisation spatiale – Mobilité / Activités économiques hors agriculture / Agriculture – Alimentation / Vie sociale et culturelle – Soins / Environnement
- Pour chaque thème, approche en 2 temps : Quel serait l'idéal en 2050 pour notre territoire ? Comment y parvenir ?

L'objectif de ces ateliers n'était pas d'aborder de manière exhaustive tout ce qui concerne le SCOT, mais bien de faire s'exprimer des habitants impliqués dans leur territoire sur leurs préoccupations majeures, leurs sujets prioritaires, c'est-à-dire où il paraît le plus nécessaire d'agir pour le « bien-vivre » dans ce territoire en 2050.

Ces ateliers ont fait l'objet d'une synthèse qui a été transmise aux élus du PETR et qui a servi de point d'appui à la réflexion menée par les membres du CODEV.

Ces derniers ont participé aux commissions et réunions de travail mises en œuvre dans le cadre du fonctionnement du PETR concernant la révision du SCOT.

Le CODEV s'est donc appuyé sur le travail mené dans les ateliers pour élaborer des propositions afin qu'elles puissent être incluses dans le SCOT, puis pour amender les textes qui étaient proposés.

Nous pouvons noter que le PETR a donné les moyens au CODEV pour avoir accès à toutes les réflexions concernant cette révision du SCOT et pour pouvoir transmettre ses propositions orales et écrites.

Si cette ouverture a été réelle et constructive, le CODEV tient cependant à préciser que l'approche sous-tendant le SCOT, tout en prenant en compte de manière significative en particulier les adaptations aux évolutions climatiques, n'est pas aussi ambitieuse que nous l'aurions souhaité. Ainsi par exemple :

- La participation à l'atténuation du changement climatique n'est pas affichée au même titre que l'adaptation à ce changement et ne fait pas l'objet d'actions aussi impactantes.
- Certains objectifs ne sont pas assez clairement précisés ou semblent seulement indiqués comme des « tendances » : par exemple avoir pour objectifs des cours d'eau et des masses d'eau souterraine non polluées, une biodiversité améliorée, un développement mesurable d'infrastructures agro naturelles, un arrêt des pesticides et herbicides ...
- Des interrogations demeurent concernant le devenir du maillage villageois, ainsi que concernant la mixité fonctionnelle à l'intérieur du pôle de centralité et des pôles d'équilibre, et la maîtrise des zones d'activités.

Nous saluons cependant la dynamique et les orientations générales qui sous-tendent ce SCOT, qui est nécessairement le produit de compromis.

3. Concernant la Culture

Pour rappel, la dimension culturelle fait partie des 4 dimensions (économique, écologique, culturelle, sociale) à prendre en compte dans le projet de territoire des PÉTR (cf. art. L5741-2 du CGCT). Il tient particulièrement à cœur au CODEV que cette dimension culturelle soit pleinement prise en compte.

C'est pourquoi, avec la même approche que celle des ateliers participatifs concernant la révision du SCOT, le CODEV, dans sa fonction d'instance de participation citoyenne et afin de pouvoir relayer la parole des acteurs culturels du territoire pour qu'ils soient force de propositions, a organisé un forum culturel en octobre avec le soutien du PÉTR.

Il s'agissait, dans un contexte où le secteur culturel est on ne peut plus malmené, de mettre l'accent sur les propositions de nouvelles dynamiques à trouver dans ce contexte et de voir quel rôle pouvait y jouer le PÉTR à l'échelle de notre territoire : par quels moyens, comment s'y prendre pour continuer à exister, pour se réinventer.

70 participants ont eu des échanges créatifs et engagés, ce qui a pu aboutir à des propositions et des pistes de travail : le PÉTR a été reconnu comme une instance de référence à une échelle territoriale stratégique. Il a été identifié comme devant être un animateur de réseau qui accompagne, contribue à structurer, impulse et assure des fonctions de coopération/mutualisation.

Un compte-rendu de ces débats et propositions a été réalisé et présenté aux élus du PÉTR.

Le CODEV tient à souligner que :

- Les moyens humains du PÉTR dévolus au secteur culturel ont fortement diminué, le temps plein de chargé de mission culture étant devenu un temps partiel minime début 2026.
- Or le PÉTR doit donc prendre en compte cette dimension culturelle en s'en donnant les moyens en ressources humaines et en réorientant ses actions vers un rôle d'impulsion, d'accompagnement à la structuration et d'animation de réseau.

Il ne semble pas que ces positionnements du CODEV, qui relaient là les aspirations des acteurs culturels du territoire, soient entendus pour le moment...

III. Perspectives :

Nous constatons une large ouverture du PÉTR pour que le CODEV puisse avoir accès à toutes les réflexions menées et à tout document d'information. Nous saluons cet esprit d'ouverture et en remercions les élus du PÉTR et l'équipe technique.

Nous pouvons prendre acte également du fait que le PÉTR accorde des moyens de fonctionnement au CODEV : ainsi, la cotisation au CRCD, les frais de bouche inhérents aux ateliers participatifs et les frais de participation au TEPOS 2025 ont été pris en charge ainsi que les frais d'organisation du forum culturel 2025.

Mais les membres actifs du CODEV sont peu nombreux : 6 personnes ont participé activement à son fonctionnement en 2025. Il est donc très difficile au CODEV de jouer pleinement son rôle.

C'est ainsi que la participation aux initiatives intercodev au sein de la coordination régionale des conseils de développement d'Occitanie a été mise en pause du fait de l'implication qu'elle nécessitait.

C'est pourquoi, il s'avère indispensable d'élargir la composition du CODEV. Nous avons donc saisi fin 2024 le bureau du PETR d'une proposition : que chaque communauté de communes désigne 4 personnes (2 femmes, 2 hommes) pour intégrer le CODEV. Le bureau avait acté cette proposition et le Président du PETR a sollicité les 4 Présidents de comcom.

Force est de constater que cette démarche n'a donc pas été réellement prise en compte : suite à cette décision, deux comcom sur quatre, la CCPLM et la CCTDL, ont proposé des personnes pour intégrer le CODEV. Nous les avons contactées à plusieurs reprises, mais elle n'ont jamais donné suite ...

Il apparaît donc absolument nécessaire que le PETR et les communautés de communes prennent en compte ce besoin. Le CODEV ne pourra pas perdurer dans sa forme actuelle. C'est pourquoi, pour que le CODEV ne soit pas réduit à un rôle de façade ou à une coquille vide, il conviendra que les membres du PETR suite aux élections de mars 2026 prennent des dispositions se traduisant concrètement afin que le CODEV puisse être réellement structuré.

Le 9 février 2026

Le président du CODEV Pays Lauragais

Jean Michel Monmège